

Des charges et des ressources en évolution : un juste équilibre à trouver

L'application Indices, mise à la disposition des Ogec via la plateforme numérique Isidoor, permet à chaque établissement d'éditer son propre rapport de gestion et en même temps de participer à la démarche générale de représentation économique de l'Enseignement catholique. La compilation diocésaine, régionale et nationale des données, de façon anonymisée, apporte la faculté d'appréhender dans son ensemble la situation financière des Ogec et permet donc à chacun de se comparer avec d'autres, dans un souci d'analyse de sa propre situation.



■ L'année 2016-2017 a marqué un tournant avec deux changements importants :

■ la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable à compter du 1^{er} septembre 2016 a modifié l'intégration des données comptables dans Indices, imposant aux Ogec de vérifier que leur logiciel comptable prenait bien en compte la nouvelle nomenclature, sinon une harmonisation était nécessaire pour intégrer les données dans Indices ;

■ l'application Indices a fait peau neuve grâce au travail du groupe Indices, issu de la commission comptable. L'écran d'accueil offre désormais une navigation simplifiée en deux parties :

- les données à intégrer ;
- les tableaux de gestion et les analyses.

Cette nouvelle navigation a pu perturber certains utilisateurs mais, en cliquant sur chaque titre, vous trouvez une description des éléments disponibles dans l'onglet correspondant.

Nous rappelons que ces évolutions ont été conçues afin de faciliter une remontée complète des données comptables et extracomptables dans Indices de tous les établissements, selon l'objectif réaffirmé comme prioritaire

par le Conseil d'administration de la Fnogec le 23 mai dernier.

À date, 2 734 Ogec ont intégré leurs données comptables dans Indices en 2016-2017 sur un périmètre de 5 000 Ogec, les principaux contributeurs étant la Bretagne avec 800 dossiers dont 699 écoles, les Pays-de-Loire avec 547 dossiers dont 479 écoles, l'Île-de-France avec 309 dossiers, les Hauts-de-France avec 215 dossiers et les régions Rhône-Alpes-Auvergne, Centre-Val-de-Loire et Occitanie avec une moyenne entre 100 et 150 dossiers.

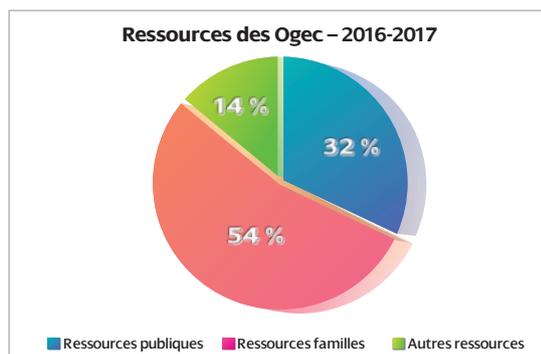
Sur ces 2 734 dossiers, seuls 961 écoles et 332 établissements du 2nd degré (collèges et/ou lycées) ont été présents 3 ans de suite dans Indices, permettant une comparaison pertinente d'une année sur l'autre. Cet échantillon a été limité à 763 écoles et 332 établissements du second degré mixte pour exclure certaines données aberrantes. Notre analyse s'appuie donc sur un quart des Ogec.

■ Des ressources en faible augmentation malgré une contribution croissante des familles

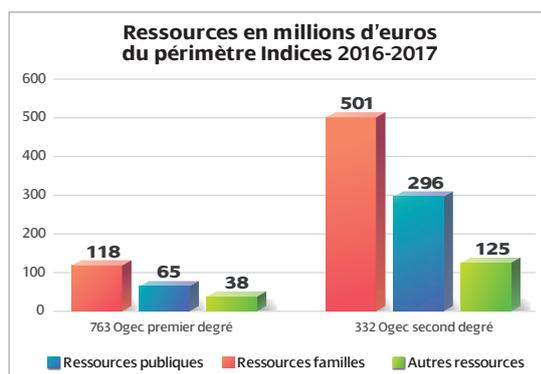
Les Ogec sont tenus d'être pris en charge par l'État et les collectivités territoriales de

rattachement en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (au même titre que les établissements publics). L'État prend aussi à sa charge la rémunération des enseignants dans les établissements sous contrat. Les dépenses d'investissement dans le second degré peuvent faire l'objet de subventions encadrées par des conventions particulières.

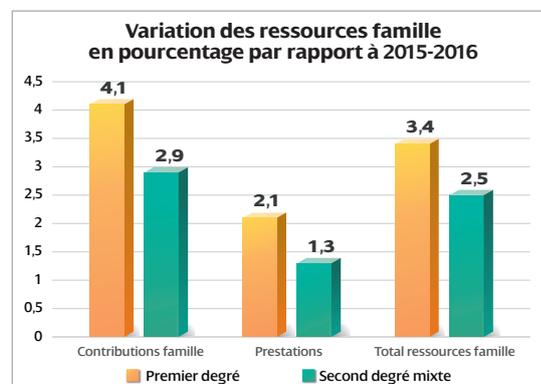
Malgré ces règles de financement, les ressources publiques ne représentent que 32 % du financement des Ogec, laissant souvent à la charge des familles le financement des élèves hors commune ainsi que des maternelles, ce qui ne permet pas de couvrir suffisamment l'effort à l'immobilier.



Les ressources n'ont augmenté que de 1,3 % en moyenne par rapport à 2015-2016, soient des augmentations de 1 % pour le second degré et de 2,7 % pour le 1^{er} degré, dans lesquelles l'augmentation des ressources familles a été deux fois supérieure à celle des ressources publiques. Les autres ressources couvrant les contrats aidés, les subventions directes de fonctionnement et les autres produits courants dont les manifestations diverses ont diminué sur le périmètre d'Ogec considéré.



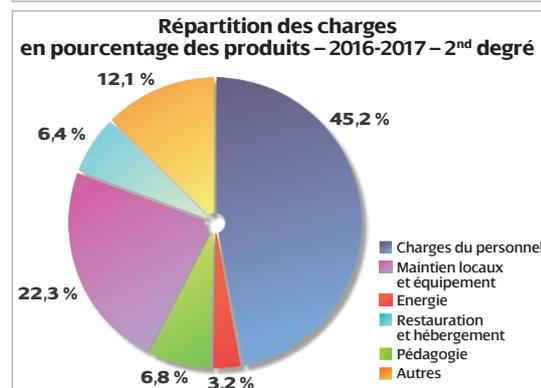
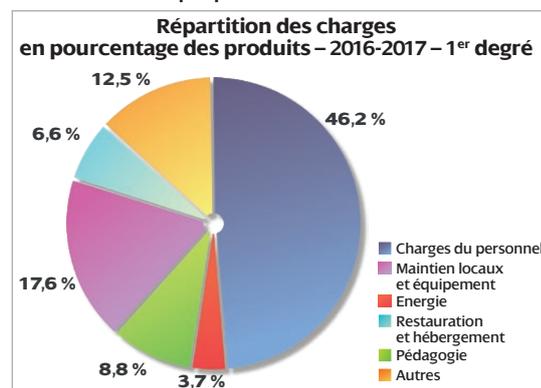
L'analyse plus fine des ressources familles permet de révéler une augmentation significative des contributions à hauteur de 3,1 % en moyenne dont 4,1 % pour le 1^{er} degré et 2,9 % pour le 2nd degré, traduisant les efforts de rattrapage des frais de scolarité dans les écoles pour couvrir la pression de tous les coûts à leur charge (Ad'AP, etc.) alors que les prestations (frais de restauration et hébergement principalement) n'augmentent que de 1,5 % en moyenne.



■ Des charges en augmentation constante, plus rapide que le coût de la vie

Sur le périmètre Indices délimité plus haut, les charges ont augmenté de 2,7 % en moyenne (dont 3 % sur le premier degré). Cette augmentation concerne surtout le poste « autres charges » alors que les charges de personnel sont plus stables (+ 0,8 % en moyenne) et représentent 46 % du total des produits, en ligne avec la fourchette recommandée par la Fnogec de 45 à 47 %.

Cette fourchette et ce ratio moyen doivent être considérés non pas comme une injonction mais comme un outil d'analyse qui permet de comprendre si la structure salariale de l'Ogec correspond bien à sa mission et d'analyser d'éventuels écarts en les expliquant.



La répartition des charges en pourcentage des produits s'établit comme telle pour le 1^{er} degré et le 2nd degré mixte. Les pourcentages sont sensiblement différents de ceux indiqués dans le rapport sur l'observatoire économique 2015-2016 car nous avons préféré cette année présenter les coûts en pourcentage des ressources et non en pourcentage des charges, ceci afin de mettre en perspective leur besoin de financement.

1. www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/journee-gestion-2018/accueil/supports-documentaires/le-memento-du-tresorier-dogec

■ Une Capacité d'auto-financement (CAF) insuffisante et préoccupante pour un nombre croissant d'écoles

Rappelons qu'elle est un indicateur clé pour la gestion de nos établissements et qu'elle est calculée à partir des produits encaissables, desquels sont déduites les charges décaissables. Elle permet de financer l'ensemble des éléments nécessaires à l'activité de l'Ogec et d'assurer sa pérennité ainsi que son développement, globalement la CAF est en faible augmentation, passant de 13,2 % à 13,6 % sur l'échantillon étudié. Toutefois, le tableau ci-dessous montre une détérioration, dans la mesure où le nombre d'Ogec avec une CAF inférieure à 5 % est passé de 21 à 26 % en 3 ans.

| CAF | Total 2014-2015 | Total 2015-2016 | Total 2016-2017 |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| inférieur à 0% | 10,6 % | 11,6 % | 13,8 % |
| 0 % à 5 % | 11,0 % | 11,0 % | 12,3 % |
| inférieur à 5% | 21,6 % | 22,6 % | 26,2 % |
| 5 % à 10 % | 21,3 % | 20,3 % | 18,5 % |
| 10 % à 15 % | 25,3 % | 25,2 % | 26,2 % |
| 15 % à 20 % | 19,0 % | 18,6 % | 13,8 % |
| 20 % et plus | 12,9 % | 13,4 % | 15,4 % |
| Total général | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Concernant le 1^{er} degré: de façon moyenne, le taux de CAF des écoles augmente depuis 3 ans et atteint environ 13 % en 2016-2017, ce qui est en dessous des objectifs du secteur mais cohérent avec les difficultés de financement des maternelles et

des "hors commune" et ce qui indique un effort à l'immobilier un peu sacrifié.

Néanmoins, ce chiffre regroupe de très fortes disparités et on constate que sur l'ensemble des écoles :

- plus de 25 % des écoles dégagent une CAF négative ou inférieure à 5 %. La question de leur pérennité est posée ;
- le nombre d'Ogec dont la CAF est inférieure à 10 % est passé de 48 % à 53 % ;
- environ 50 % sont en état de fragilité avec un taux de CAF compris entre 5 % et 15 %, nécessitant un accompagnement de gestion en proximité ;
- 25 % des écoles sont dans une situation leur permettant de préparer l'avenir en investissant et en consolidant leur fonds de roulement.

On observe également que la part d'écoles en difficulté reste relativement stable, le travail d'accompagnement des territoires permettant davantage aux Ogec de la catégorie intermédiaire de s'en sortir "par le haut".

| CAF | 2014-2015 1 ^{er} degré | 2015-2016 1 ^{er} degré | 2016-2017 1 ^{er} degré |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| inférieur à 0% | 13,6 % | 15,3 % | 16,3 % |
| 0 % à 5 % | 12,1 % | 12,6 % | 11,6 % |
| 5 % à 10 % | 23,1 % | 20,5 % | 25,6 % |
| inférieur à 10% | 48,8 % | 48,4 % | 53,5 % |
| 10 % à 15 % | 23,0 % | 23,4 % | 23,3 % |
| 15 % à 20 % | 16,2 % | 15,8 % | 14,0 % |
| 20 % et plus | 12,0 % | 12,4 % | 9,3 % |
| Total général | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Fonds de roulement : couvrir les besoins de trésorerie à court terme

Le Fonds de roulement (FDR) est un indicateur de bilan qui s'exprime sous forme de nombre de jours de réserve de trésorerie pour faire face aux échéances de l'Ogec en attendant le versement des forfaits d'externat.

Depuis plusieurs années, on observe sur l'ensemble des typologies d'Ogec une tendance à la consolidation, exercice après exercice, du fonds de roulement. Sur le principe, ceci est une démarche de gestion louable et prudente. Néanmoins, trop s'écarter de la norme recommandée (plus de 200 jours versus 120) pose deux types de problèmes :

- l'Ogec est au service du projet d'enseignement. En ce sens, l'accumulation d'excédents de trésorerie sans projets particuliers n'est pas conforme à l'objet et à l'esprit de ce qui nous anime ;
- par ailleurs, des excédents trop importants sont susceptibles de remettre en cause le caractère non lucratif de l'activité.

La bonne durée en matière de fonds de roulement nous semble être de 4 à 5 mois de charges

(au moins pour assurer les décaissements de septembre à janvier). Au-delà, le niveau doit impérativement être justifié par un plan pluriannuel d'investissement (PPI) et un plan pluriannuel de gros entretien (PPGE) votés.

Par ailleurs, voici l'opportunité d'aborder la question du placement de cette trésorerie. Dans la mesure où l'on parle d'argent public et d'argent des familles, le bureau de la Fnogec a renouvelé sa recommandation de ne prendre aucun risque en capital en matière de placement financier. Les rendements seront moindres mais les risques également. Nous vous invitons à n'aborder ce type de problématique qu'avec vos banquiers habituels et les partenaires de la Fnogec et du réseau qu'elle pilote : ils sont au courant de cette politique et attentifs en cas de difficulté.

Tout contact avec des conseillers en investissement financier ou avec des sociétés de gestion de portefeuilles est fortement déconseillé car l'enregistrement auprès des autorités telles que l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas un gage de compétence en ce domaine, et surtout les risques de conflits d'intérêts ne sont pas rares dans ces structures.

Rappelons également que les performances passées d'un produit ne préjugent en rien de ses performances futures. Ainsi, le risque obligataire est actuellement extrêmement élevé.

■ Des repères de gestion

Cette analyse 2016-2017 portant sur un nombre limité d'Ogec, n'a pas vocation à donner une image fidèle de l'Enseignement catholique dans sa totalité mais à fournir des repères qui permettent de se poser des questions sur la gestion de son propre Ogec. La tendance à la détérioration de la CAF pour un nombre grandissant d'Ogec appelle à trouver le bon compromis entre charges et contributions des familles et à rester vigilant sur le montant des forfaits communaux.

Calendrier d'arrêté des comptes 2017-2018 et d'intégration des données dans l'application Indices*



Objectifs du calendrier pour les Ogec :

- **Terminer le 30 novembre 2018** le processus d'arrêté et d'approbation des comptes annuels, pour respecter la réglementation scolaire ;
- Utiliser Indices pour **présenter** les comptes annuels **au conseil d'administration** et à l'assemblée générale.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) sont arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale.

Les comptes de résultats de l'exercice écoulé doivent être transmis à la **direction départementale des finances publiques (DDFIP)** dans les 3 mois qui suivent la clôture annuelle au 31 août (article R442-18-2 du code de l'éducation consacré au contrôle budgétaire). C'est au pôle de la gestion publique qu'il convient d'adresser **dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice**, soit avant le 30 novembre 2018, les deux modèles de déclarations financières GS-CFRR (gestion scolaire – compte de résultat résumé) et GS-CFRA (gestion scolaire – compte de résultat analytique) qui permettent de satisfaire à cette obligation.

Le trésorier éclaire et alerte si besoin le bureau et le conseil d'administration, voire l'assemblée générale sur les comptes annuels en s'aidant des **indicateurs de gestion fournis par Indices**. L'application Indices permet d'obtenir un **diagnostic financier rapide, synthétique et essentiel** pour prendre des **décisions**.

En intégrant ses données comptables et extra-comptables dans Indices, chaque Ogec contribue à façonner **l'image économique et financière globale de l'Enseignement catholique**, nécessaire aux études, négociations et décisions devant être prises à l'échelon national. **Tous les Ogec sont concernés, chaque Ogec compte !**

- Date de clôture comptable de l'exercice 2017-2018 : **31 août 2018** ;
- arrêté des comptes par le conseil d'administration : **avant le 15 novembre 2018** ;
- approbation des comptes par l'AG : **avant le 30 novembre 2018** ;
- transmission des comptes de la gestion scolaire (GS-CFRR et GS-CFRA) au DDFIP : **au plus tard le 30 novembre 2018** ;
- intégration des comptes 2017-2018 dans Indices et des données extra-comptables : **pour la présentation des comptes au CA (15 novembre) puis à l'AG (30 novembre)** ;
- validation par les Udogec-Urogec (observateurs économiques) des données intégrées dans Indices par les Ogec : **avant fin janvier 2019** ;
- préparation du rapport de branche (données économiques et financières) pour la NAO : février 2019 ;
- préparation de l'Observatoire économique et financier 2017-2018 : **février 2019 et publication en mars 2019** (6 mois après la clôture annuelle).

1. Mise à la disposition des Ogec via le portail Isidoor